



## MÉMOIRE

# Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur du territoire public ainsi que des ressources énergétiques et minérales

Présenté au :

**Ministère de l'Énergie  
et des Ressources  
naturelles (MERN)**

700, boulevard Laure, bureau 231

Sept-Îles (Québec)

G4R 1Y1

[www.deseptiles.com](http://www.deseptiles.com)

Tél : 418-962-7677

[desi@deseptiles.com](mailto:desi@deseptiles.com)

10 juin 2015

## *Développement Économique Sept-Îles*

### *Qui sommes-nous ?*

Développement Économique Sept-Îles (DÉSI), une organisation à but non-lucratif, offre depuis sa fondation en 1974, le soutien nécessaire à la mise en place et à la réalisation de projets d'affaires de toute envergure. De concert avec le milieu et appuyée par un personnel dévoué, l'organisation s'avère un véritable tremplin pour le capital nord-côtier.

La mission de Développement Économique Sept-Îles consiste à promouvoir les attraits et les avantages de la municipalité de Sept-Îles auprès des investisseurs afin d'en favoriser le développement économique et d'améliorer la qualité de vie de la population de Sept-Îles.

Développement Économique Sept-Îles est le guichet unique offrant des services de première ligne aux entrepreneurs, aux entreprises en démarrage de la grande entreprise en passant par les PME. Elle assiste la Ville dans ses démarches de développement économique et ses buts sont les suivants :

- favoriser l'expansion industrielle, commerciale et économique de Sept-Îles dans le meilleur intérêt de la région;
- promouvoir les avantages de la Ville et les opportunités de développement auprès des résidents, des non-résidents et des différents paliers gouvernementaux;
- soutenir et offrir un accompagnement professionnel pour le démarrage, l'expansion, la consolidation et l'acquisition de projets d'affaires.
- attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux résidents dans la région.

Le partenariat est le moteur des actions des dirigeants de Développement Économique Sept-Îles, tant pour les grands projets que pour ceux émanant des petites et moyennes entreprises. L'organisme devient ainsi une bougie d'allumage pour des investissements diversifiés. La philosophie de l'organisation est guidée par la création d'emplois, l'innovation et la diversification de l'économie.

## *Sept-Îles, une ville industrielle*

Sept-Îles est une ville située sur la Côte-Nord dans la MRC de Sept-Rivières qui comprend deux municipalités, soit Sept-Îles et Port-Cartier. Sa population est de plus de 26 000 habitants et côtoie une communauté autochtone, Uashat Mak Mani-Utenam de près de 4 000 personnes.

L'histoire de Sept-Îles est intimement liée au développement minier. Au tournant des années '50, on était loin de s'attendre à ce que ce petit hameau de pêcheurs sur la Côte-Nord devienne une ville moderne et prospère grâce à l'avènement de grands projets miniers.

L'histoire commença en 1950 avec les mines de Schefferville et de Labrador City de la Compagnie minière IOC. Ensuite, vint s'installer la compagnie minière Wabush (maintenant Cliffs Natural Resources) avec la mine Scully au Labrador.

Sept-Îles joue un rôle stratégique pour le secteur minier avec son port en eau profonde, ouvert à l'année, et sa baie semi-circulaire de 10 km de diamètre servant d'abri pour les navires. Ces caractéristiques naturelles lui ont permis de devenir le premier port minéralier en importance au Canada. Sa localisation privilégiée, au cœur des principales routes maritimes entre l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie, de même que son accès facile tout au long de l'année à l'entrée du fleuve Saint-Laurent, ont également contribué à son essor si bien qu'il constitue l'une des principales assises du développement économique non seulement pour Sept-Îles, mais également pour une partie du territoire nordique.

Cependant, depuis l'avènement de l'industrie minière, Sept-Îles n'a pas uniquement connu des moments de gloire. On se rappelle la crise du fer des années '80 qui entraîna la fermeture de Gagnonville, la quasi-disparition de Schefferville et l'exode d'environ la moitié de la population de la Ville de Sept-Îles. La communauté septilienne s'est alors mobilisée pour diversifier son économie et assurer son avenir, ce qui a résulté par l'arrivée de l'Aluminerie Alouette en 1989 et plus récemment la mise en marche du projet Mine Arnaud. Malgré cela, l'économie de Sept-Îles demeure encore fragile et fortement dépendante de l'industrie minière dont les effets cycliques se font continuellement ressentir aux plans économique, environnemental et social. Chose certaine, Sept-Îles ne veut plus revivre la période de dévitalisation des années '80.

## Sommaire

La relance du Plan Nord 2.0 par le gouvernement libéral et le développement de la fosse du Labrador viennent jouer un rôle d'importance dans le développement économique de la MRC Sept-Rivières. L'acceptabilité sociale est désormais un incontournable et se doit d'être encadrée et analysée dans une optique de développement économique du territoire québécois. Le chantier de l'acceptabilité sociale est l'opportunité de générer des recommandations qui sont spécifiques à chaque région, mais dans une cible commune de vouloir l'encadrer et l'analyser.

**RECOMMANDATION NUMÉRO 1 :** NOUS RECOMMANDONS de clarifier le rôle du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) en lien avec l'acceptabilité sociale en y incluant les fonctions de facilitateur, médiateur et accompagnateur quant aux projets touchant le développement de nos ressources naturelles et minières tel qu'élaboré dans le point 3.1. Le rôle des instances à l'échelle nationale, régionale et locale en se basant sur un document de référence commun et connu.

**RECOMMANDATION NUMÉRO 2 :** NOUS RECOMMANDONS qu'une définition uniforme de l'ACCEPTABILITÉ SOCIALE soit prise en compte et appliquée par tous les ministères et intervenants impliqués et qu'elle ne fasse pas l'objet d'un seul ministère. Elle peut faire objet d'une loi.

**RECOMMANDATION NUMÉRO 3 :** NOUS RECOMMANDONS que la communauté hôte d'un projet soit une partie prenante en amont du processus de discussions entre le MERN et le promoteur, ce qui facilitera une meilleure intégration des projets de développement.

**RECOMMANDATION NUMÉRO 4 :** NOUS RECOMMANDONS une refonte du mandat du BAPE afin qu'il prenne en compte TOUTES les dimensions de l'acceptabilité sociale qui devra consulter et informer la population avec un panel d'experts des différents ministères. En effet, le BAPE se prononce sur des enjeux comme l'acceptabilité sociale et la viabilité économique d'un projet alors qu'elle n'a pas l'expertise ni ce mandat actuellement pour ce faire.

**RECOMMANDATION NUMÉRO 5 :** NOUS RECOMMANDONS que l'analyse des répercussions sociales, environnementales et économiques des projets soit faite par un outil diagnostic telle que la grille d'analyse de développement durable élaborée par la Chaire Éco-conseil de l'UQAC pour la Ville de Sept-Îles. Cet outil est très complet et efficace pour analyser l'ensemble des répercussions d'un projet d'affaires et aide les promoteurs et les communautés à prendre en compte un ensemble de paramètres couvrant tous les axes du développement durable.

**RECOMMANDATION NUMÉRO 6 : NOUS RECOMMANDONS** la mise en place de Fonds de diversification économique et sociale par territoire de MRC opéré par un comité ou COMAX composé des acteurs socioéconomiques, des entreprises et de décideurs politiques.

## TABLE DES MATIÈRES

|  |     |
|--|-----|
| <i>Développement Économique Sept-Îles</i> .....  | i   |
| <i>Sept-Îles, une ville industrielle</i> .....   | ii  |
| <i>Sommaire</i> .....  | iii |
| TABLE DES MATIÈRES .....   | v   |
| 1. INTRODUCTION.....   | 1   |
| 2. L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : SEPT-ÎLES, UNE ÉTUDE DE CAS .....  | 1   |
| 2.1 Mise en contexte .....   | 1   |
| 2.2 Définitions .....  | 2   |
| 2.3 Principaux outils utilisés .....   | 3   |
| 3. LE RÔLE DES INSTANCES, LES APPROCHES PARTICIPATIVES, LES RÉPERCUSSIONS ET LE PARTAGE DES BÉNÉFICES .....                                      | 5   |
| 3.1 Le rôle des instances à l'échelle nationale, régionale et locale .....   | 5   |
| 3.2 Les approches participatives.....  | 6   |
| 3.3 La prise en compte des répercussions sociales, environnementales et économiques des projets à l'échelle locale, régionale et nationale ..... | 7   |
| 3.4 Les mécanismes de partage des bénéfices .....  | 7   |
| 4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....  | 8   |
| 4.1 Principales conclusions.....   | 8   |
| 4.2 Recommandations proposées par DESI.....  | 9   |
| 5. MÉDIAGRAPHIE .....  | 10  |

## 1. INTRODUCTION

---

Depuis une dizaine d'années et une meilleure intégration du concept de développement durable, l'acceptabilité sociale est un incontournable dans tout type de projet économique qu'il soit petit ou grand et ce à toutes les étapes du processus de sa mise en place. Un peu partout sur le territoire québécois, des projets à caractère économique, social et communautaire doivent composer avec cette réalité. Chez nous, depuis 2010, on a qu'à penser au projet de mine d'apatite à ciel ouvert Mine Arnaud qui a soulevé plusieurs questions sur ses impacts humains et environnementaux. Afin de mieux s'outiller pour mesurer l'acceptabilité sociale d'un projet, l'état québécois, par le biais de son ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), a décidé de mettre en place un chantier sur l'acceptabilité sociale à l'automne 2014. Il comprend trois étapes dans son processus : un diagnostic de la prise en compte des facteurs d'acceptabilité sociale dans la conciliation des usages effectué par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, l'organisation de tables de discussion dans cinq villes au Québec et l'adoption des orientations ministérielles par le gouvernement du Québec faite par le MERN.

Ce mémoire a pour principal objectif de donner le point de vue de Développement Économique Sept-Îles (DÉSI) sur l'acceptabilité sociale en lien avec le développement économique de son territoire. Aussi, DÉSI proposera des pistes de solution et outils qui viendront encadrer les projets économiques à l'atteinte de l'acceptabilité sociale dans leur milieu d'accueil.

## 2. L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : SEPT-ÎLES, UNE ÉTUDE DE CAS

---

### 2.1 Mise en contexte

Si le chantier de l'acceptabilité sociale a choisi Sept-Îles pour être l'une des cinq villes hôtes, c'est qu'elle a un historique bien connu en lien avec le concept d'acceptabilité sociale pour différents projets de développement.

Dès décembre 2009, un projet de mine d'uranium au Lac Kachiwiss, situé à quelques kilomètres au nord du centre urbain de Sept-Îles, exploité par l'entreprise Terra Ventures avait préoccupé une part importante de la population. Des centaines de citoyens avaient manifesté à deux reprises en 2009 dans les rues de Sept-Îles. La Ville de Sept-Îles avait demandé au gouvernement d'imposer un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur son territoire qu'elle maintient depuis ce temps. Suite à ces actions, Terra Ventures annonçait qu'elle mettait son projet

minier sur la glace en raison des fluctuations du marché de l'uranium. Un des constats de ce projet est l'absence de communication entre l'entreprise, la ville et la population, ce qui a eu pour effet d'augmenter les préoccupations de la population

En décembre de l'année suivante, le projet de mine d'apatite de Mine Arnaud inc. effectuait le dépôt de son avis de projet. Il s'en suivit des débats grandement polarisés entre les développeurs économiques d'un côté et les groupes d'opposants de l'autre ainsi que des manifestations de part et d'autre. Depuis 2010, Mine Arnaud est un autre exemple concret de processus d'acceptabilité sociale. Il s'adapte aux demandes du ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et de la population. À titre d'exemple, les nombreuses sessions et de consultations publiques ont favorisé l'évolution du projet afin qu'il corresponde aux attentes. Nous n'avons qu'à mentionner la butte écran et le mode de gestion des parcs résidus. En mars dernier, le MDDELCC a accordé un décret ministériel avec 11 conditions obligatoires pour Mine Arnaud inc.

Récemment, un projet de carrière de sable soumis au MERN et qui était situé à l'intérieur d'une zone récréotouristique de la municipalité a suscité des préoccupations étant donné son conflit d'usage et démontre encore là l'importance de l'acceptabilité sociale sur les projets.

C'est trois exemples de projets où l'acceptabilité sociale a joué un grand rôle et a mis Sept-Îles sous la loupe aux yeux du reste du Québec.

## 2.2 Définitions

Dans la littérature sur l'acceptabilité sociale, deux définitions se démarquent et semblent faire l'unanimité. La première définition consiste à être « le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place, pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre de façon harmonieuse, et à un moment donné, dans son milieu naturel et humain<sup>1</sup>.

La deuxième définition largement acceptée fait davantage référence à la notion de risque, elle est « l'acceptation anticipée d'un risque à court et à long terme qui accompagne, soit un projet, soit une situation. Un risque est considéré acceptable par une collectivité lorsque celle-ci peut en accepter les conséquences, les dommages, au regard de sa probabilité d'occurrence<sup>2</sup>.

La première définition vient rejoindre notre compréhension du concept d'acceptabilité sociale. Nous l'avons déjà choisi lors de notre Mémoire déposé au

<sup>1</sup> Julie CARON-MALENFANT et Thierry CONRAUD (2009), Guide pratique de l'acceptabilité sociale : piste de réflexion et d'action, Édition DPRM.

<sup>2</sup> BECK U. *La société du risque*. Aubier 2001.



BAPE pour le projet de Mine Arnaud inc. tout comme la Ville de Sept-Îles dans son Mémoire sur le Projet de loi numéro 43 sur les mines en 2013. *Il est d'autant plus clair pour nous que l'acceptabilité sociale n'est pas l'unanimité sociale.* En effet, le syndrome du « Pas dans ma cour » doit être équilibré par un compromis que la Société québécoise doit faire pour l'ensemble des intérêts collectifs de ses citoyens. Cette définition est celle utilisée dans le document de réflexion en vue de la préparation pour les tables de discussion orchestrée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Un autre élément à intégrer est que l'acceptabilité sociale peut être évolutive dans le temps en fonction des modifications effectuées au projet ou des conditions socioéconomiques du territoire ciblées par ce projet.

### 2.3 Principaux outils utilisés

Dans le milieu industriel, le « Guide de bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets » réalisé par le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ) est un excellent outil afin de bien accompagner un projet dans les différentes phases de sa mise en place. Il se compose en cinq phases qui dictent la marche à suivre pour tout promoteur qui désire améliorer ses chances d'atteindre l'acceptabilité sociale en lien avec son projet d'affaires. Les voici de façon très sommaire :

1. **Recherche et consultation préalable** : Cette phase vise à comprendre le contexte dans lequel l'entreprise souhaite implanter son projet et à débiter son dialogue avec les parties prenantes.
2. **Information, évaluation et consultation** : Elle correspond à l'établissement du lien de confiance entre l'entreprise et les parties prenantes.
3. **Réalisation** : Il faudra maintenir les acquis en poursuivant le dialogue et la consultation, en effectuant certaines modifications et en implantant des mesures supplémentaires lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.
4. **Exploitation** : Cette phase assure le maintien des relations de bon voisinage qui seront également basées sur la confiance, le respect et la transparence.
5. **Fermeture et après-projet** : Un comité de suivi assure le respect des engagements pris par le promoteur et veille sur la continuité des impacts après la réalisation du projet<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Conseil patronal de l'environnement du Québec 2012. «Guide des bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets».

Un deuxième outil intéressant est celui réalisé par la firme Léger : Recherche, stratégie et conseil qui pose la réflexion sur un système-filtre nommé les « 4 P » de l'acceptabilité. Ce modèle est intimement lié avec celui précédemment présenté. Il reprend essentiellement les mêmes étapes en trois temps plutôt qu'en cinq. La réussite de ce modèle repose sur l'importance d'établir solidement les liens avec le premier « P » avant de passer au second et ainsi de suite :

1. **Le Principe** : Démontrer l'utilité, la nécessité et la crédibilité du projet proposé.
2. **Le Promoteur** : Faire connaître le promoteur, planifier l'intervention de tiers en appui au projet et établir clairement les intentions du promoteur.
3. **Le Projet** : Établir les gains, les retombées claires, les appuis, les risques et différents plans de contingence et de mitigation reliés au projet.
4. **Le Processus** : Établir un processus de communication (BAPE, PAI, CPTAQ). Démontrer de l'ouverture à accueillir les préoccupations de la population en mettant en place un processus de rétroaction qui démontre la capacité d'adapter le projet de type foire aux questions (FAQ) sur le site internet.

Ces deux outils peuvent très bien servir de base à l'élaboration d'un guide d'accompagnement ministériel à l'atteinte de l'acceptabilité sociale. Un point central et commun aux deux outils est **l'approche de co-construction** des projets entre la communauté et le promoteur par le biais d'une bonne communication aux diverses étapes.

### 3. LE RÔLE DES INSTANCES, LES APPROCHES PARTICIPATIVES, LES RÉPERCUSSIONS ET LE PARTAGE DES BÉNÉFICES

---

L'objectif poursuivi par le MERN vise à cibler des pistes de solution et à adopter des orientations en vue de moderniser ses outils et ses pratiques et de les adapter afin de favoriser une meilleure conciliation des usages lors de la mise en valeur du territoire public et des ressources énergétiques et minérales<sup>4</sup>. En ce qui concerne les quatre thèmes sélectionnés et abordés par les tables de discussion<sup>5</sup>, nous élaborerons sur les constats, pensées et les positions de Développement Économique Sept-Îles en faisant certains liens avec ceux soulevés dans le document « Diagnostic de la prise en compte des facteurs d'acceptabilité sociale dans la conciliation des usages » fait par la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour le MERN.

#### 3.1 Le rôle des instances à l'échelle nationale, régionale et locale

Lors de la rencontre avec la table de discussion, nous avons remarqué qu'il était très difficile pour les intervenants socioéconomiques présents d'établir clairement le rôle du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Pour nous, le rôle du MERN est de *faciliter* la mise en place de *petits, moyens ou grands* projets d'affaires par des promoteurs internes ou étrangers qui auront à développer des terres du domaine de l'État.

Dans un premier temps, le MERN doit s'assurer que le promoteur connaisse, respecte et franchisse les étapes de mise en place afin de faciliter l'acceptabilité sociale de son projet. Il doit créer un outil/guide malléable clair que le promoteur s'approprie qui incorpore le rôle des acteurs avec qui il aura à traiter. Ceci favoriserait l'implantation des projets d'affaires étant donné que ***les investisseurs recherchent un processus avec le moins d'incertitudes possible ainsi que des lois et règlements clairement définis***. Dans un contexte de concurrence de mondial des marchés, ce point est primordial à son développement. Le MERN doit connaître les milieux potentiels en se référant aux différents organismes qui œuvrent au développement économique de leur

---

<sup>4</sup> Extrait tiré du document de réflexion comme outil de préparation aux tables de discussion du chantier de l'acceptabilité sociale.

<sup>5</sup> Le rôle des instances à l'échelle nationale, régionale et locale; les approches participatives; la prise en compte des répercussions sociales, environnementales et économiques des projets à l'échelle locale, régionale et nationale; les mécanismes de partage des bénéfices.

territoire, entre autres, sur l'identification des terrains industriels locaux. **La communauté locale doit être partie prenante en amont des projets.**

Nous sommes d'avis que le MERN doit jouer un rôle *d'accompagnateur* avant et pendant le projet au même titre que les autres ministères et intervenants impliqués. La communication est primordiale à la réussite d'un projet économique et ce le plus en amont possible, dans la langue des investisseurs par le promoteur et avec *tous*<sup>6</sup> les acteurs concernés. **Le rôle de l'État pour la notion de l'acceptabilité sociale doit être encadré et défini par l'ensemble du gouvernement.** Nous n'avons qu'à penser à des projets comme du développement résidentiel et l'implantation de nouveaux commerces qui n'ont pas nécessairement à transiter par le MERN, mais qui peuvent faire l'objet d'acceptabilité sociale.

### 3.2 Les approches participatives

Nous comprenons l'importance d'avoir un processus de consultation avec la communauté tel que le BAPE, mais nous voulons rétablir certains points. Suite à l'observation de l'analyse du BAPE faite envers des projets d'affaires locaux, nous avons constaté que le BAPE effectuait des recommandations qui dépassent son mandat initial portant sur l'environnement en apportant ses réflexions sur les dimensions sociales et économiques de projets. Cependant, dans bien des situations, le BAPE n'a pas l'expertise pour se prononcer sur ces dimensions. Nous sommes d'avis que le mandat du BAPE soit élargi et redéfini en fonction de bien encadrer toutes les dimensions de l'acceptabilité sociale qui sont les mêmes que le développement durable. De façon concertée, des experts dans ces trois domaines (Environnement, social et économique) viendraient prendre le pouls de la population et les informer et ensuite viendraient faire des recommandations pour le promoteur.

Ce BAPE élargi devrait être indépendant et fera des recommandations au MERN ou tout autre ministère qui aura comme devoir et responsabilités de les communiquer aux autres ministères impliqués<sup>7</sup>. Qui dit indépendance dit un regard non biaisé, ce qui nous amène à la participation aux audiences du BAPE. On remarque dans certains dossiers un biais défavorable aux projets de développement des personnes présentes dans les audiences, ce qui ne peut constituer l'opinion de la majorité silencieuse. Les conclusions des rapports du BAPE doivent donc tenir compte de ce potentiel déséquilibre qui a des répercussions sur l'avancement de projets qui pourraient être prometteurs pour l'économie québécoise.

<sup>6</sup> Nous entendons par tous les acteurs : le local, le régional et l'ensemble des ministères impliqués dans la réussite du projet.

<sup>7</sup> <http://www.carrieres.gouv.qc.ca/decouvrir-la-fonction-publique/les-ministeres-et-organismes/liste-des-ministeres-et-organismes/>

Ce BAPE élargi avec une expertise multidisciplinaire viendrait résoudre une problématique soulevée dans le document diagnostic qui se définit comme suit : « Les listes des parties prenantes et acteurs concernés sollicités pour participer aux diverses consultations du MERN se limitent souvent aux clientèles du ministère identifiées qui sont essentiellement en lien avec l'aménagement et l'occupation du territoire et l'utilisation des ressources naturelles ».

Une fois l'audition d'un projet terminée, il faudrait que la mécanique soit modifiée pour permettre au public d'être informé sur les informations et documents qui s'échangent entre les ministères et le promoteur et permettent au public de soumettre ses points de vue au besoin.

### 3.3 La prise en compte des répercussions sociales, environnementales et économiques des projets à l'échelle locale, régionale et nationale

Afin de mieux caractériser et analyser les répercussions des projets d'affaires, nous suggérons d'utiliser des outils comme la grille d'analyse de développement durable élaborée par la Chaire Éco-conseil de l'UQAC pour la Ville de Sept-Îles<sup>8</sup>. Cet outil est très complet et efficace pour analyser l'ensemble des répercussions d'un projet d'affaires et peut amener les promoteurs à bien cerner les risques à mitiger.

Nous pensons que le MERN devrait aussi s'assurer de rétablir les faits lorsqu'il y a dérapage dans les projets en se servant de ses mécanismes de communication et de ceux de l'État. Aussi, la définition du minimum acceptable à l'acceptabilité sociale d'un projet nous semble essentielle à la prise en compte des répercussions.

### 3.4 Les mécanismes de partage des bénéfices

À Développement Économique Sept-Îles, nous avons initié la mise en place d'un comité de maximisation des retombées économiques locales (COMAX) qui couvre le territoire de la MRC de Sept-Rivières. Pour nous, les bénéfices doivent nécessairement retourner à la localité d'accueil et s'étendre au régional et après au provincial dans un principe du bottom up<sup>9</sup>. Cette idée est basée sur une logique simple qui veut que la majorité des impacts soit locale, donc essentiellement, que la majorité des bénéfices doit être

<sup>8</sup> [http://ville.sept-iles.qc.ca/fr/developpement-durable-et-acceptabilite-sociale\\_306/](http://ville.sept-iles.qc.ca/fr/developpement-durable-et-acceptabilite-sociale_306/)

<sup>9</sup> Une approche dite ascendante, ou approche bottom-up (« de bas en haut » en anglais), se caractérise par une suite de processus qui apportent chacun une partie fondamentale de l'édifice qu'elle cherche à produire, à partir d'éléments de base. Définition Wikipédia.

locale. Nous croyons que les bénéfices locaux rayonneront proportionnellement aux impacts qu'ils vont engendrer.

Un autre mécanisme de partage des bénéfices qui nous apparaît important et un peu en lien avec le premier est la création d'un fonds de diversification économique et sociale local. Notre économie locale est basée sur les ressources naturelles qui sont non renouvelables. La création d'un fonds viendrait renforcer un lien d'appartenance entre la grande entreprise et la communauté tout en se souciant de son développement. Ce fonds peut être géré soit par un COMAX ou tout autre type de comité.

## 4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

---

### 4.1 Principales conclusions

La relance du Plan Nord 2.0 par le gouvernement libéral et le développement de la fosse du Labrador viennent jouer un rôle d'importance dans le développement économique de la MRC Sept-Rivières. L'acceptabilité sociale est désormais un incontournable et se doit d'être encadrée et analysée dans une optique de développement économique du territoire québécois. Nous avons dressé un portrait récent en lien avec l'acceptabilité sociale de Sept-Îles. Nous avons aussi déterminé ce qu'était pour nous l'acceptabilité sociale et les outils potentiels à utiliser. En lien avec les tables de discussion, nous avons démontré nos pensées et constats sur le rôle des instances gouvernementales, les approches participatives garantes de succès tel que la refonte des mandats du BAPE, la prise en compte des répercussions des projets sur l'ensemble du territoire avec un outil diagnostic en développement durable et les mécanismes de partage des bénéfices par un COMAX.

L'État a un rôle à jouer afin de mieux accompagner les grands projets parce que ce sont souvent des entreprises internationales qui s'occupent de développer notre territoire en générant de l'économie avec nos ressources naturelles et leur premier interlocuteur est le gouvernement du Québec. La communication doit se faire assez tôt dans le processus avec les instances locales, car ce sont elles qui connaissent le mieux leur territoire. Par ailleurs, la notion d'acceptabilité sociale doit également tenir compte que ce n'est pas synonyme d'unanimité sociale. En effet, le syndrome du « Pas dans ma cour » doit être équilibré par un compromis que la Société québécoise doit faire pour l'ensemble des intérêts collectifs de ses citoyens. Un autre élément à intégrer est que l'acceptabilité sociale peut être évolutive dans le temps en fonction des modifications effectuées au projet ou des conditions socioéconomiques du territoire ciblé par ce projet.

## 4.2 Recommandations proposées par DESI

RECOMMANDATION NUMÉRO 1 : NOUS RECOMMANDONS de clarifier le rôle du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) en lien avec l'acceptabilité sociale en y incluant les fonctions de facilitateur, médiateur et accompagnateur quant aux projets touchant le développement de nos ressources naturelles et minières tel qu'élaboré dans le point 3.1. Le rôle des instances à l'échelle nationale, régionale et locale en se basant sur un document de référence commun et connu.

RECOMMANDATION NUMÉRO 2 : NOUS RECOMMANDONS qu'une définition uniforme de l'ACCEPTABILITÉ SOCIALE soit prise en compte et appliquée par tous les ministères et intervenants impliqués et qu'elle ne fasse pas l'objet d'un seul ministère. Elle peut faire objet d'une loi.

RECOMMANDATION NUMÉRO 3 : NOUS RECOMMANDONS que la communauté hôte d'un projet soit une partie prenante en amont du processus de discussions entre le MERN et le promoteur, ce qui facilitera une meilleure intégration des projets de développement.

RECOMMANDATION NUMÉRO 4 : NOUS RECOMMANDONS une refonte du mandat du BAPE afin qu'il prenne en compte TOUTES les dimensions de l'acceptabilité sociale qui devra consulter et informer la population avec un panel d'experts des différents ministères. En effet, le BAPE se prononce sur des enjeux comme l'acceptabilité sociale et la viabilité économique d'un projet alors qu'elle n'a pas l'expertise ni ce mandat actuellement pour ce faire.

RECOMMANDATION NUMÉRO 5 : NOUS RECOMMANDONS que l'analyse des répercussions sociales, environnementales et économiques des projets soit faite par un outil diagnostic telle que la grille d'analyse de développement durable élaborée par la Chaire Éco-conseil de l'UQAC pour la Ville de Sept-Îles. Cet outil est très complet et efficace pour analyser l'ensemble des répercussions d'un projet d'affaires et aide les promoteurs et les communautés à prendre en compte un ensemble de paramètres couvrant tous les axes du développement durable.

RECOMMANDATION NUMÉRO 6 : NOUS RECOMMANDONS la mise en place de Fonds de diversification économique et sociale par territoire de MRC opéré par un comité ou COMAX composé des acteurs socioéconomiques, des entreprises et de décideurs politiques.



## 5. MÉDIAGRAPHIE

---

CARON-MALENFANT, Julie et CONRAUD, Thierry (2009), *Guide pratique de l'acceptabilité sociale : piste de réflexion et d'action*, Édition DPRM.

BECK U. *La société du risque*. Aubier 2001.

Conseil patronal de l'environnement du Québec 2012. «Guide des bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets». En version PDF à l'adresse suivante :

<http://www.cpeq.org/fr/guides>

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON en collaboration avec TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ (2015), *ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles : Diagnostic de la prise en compte des facteurs d'acceptabilité sociale dans la conciliation des usages*. En version PDF à l'adresse suivante : <http://www.mern.gouv.qc.ca/territoire/acceptabilite.jsp>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015, ISBN (PDF) : 978-2-550-72869-6. En version PDF à l'adresse suivante : <http://www.mern.gouv.qc.ca/territoire/acceptabilite.jsp>

CORPORATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE SEPT-ÎLES, 2013, Mémoire dans le cadre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, Consultation particulière et audition publique sur le projet de loi n° 43, Loi sur les mines, 166 pages.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SEPT-ÎLES, 2013, *Mise en valeur de l'apatite : Un projet important pour la diversification et la pérennité de Sept-Îles*, BAPE.

VILLE DE SEPT-ÎLES, 2013, *Position de la Ville de Sept-Îles dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques tenues par la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles*, Mémoire sur le Projet de loi numéro 43 sur les mines, gouvernement du Québec.

LÉGER, recherche, stratégie, conseil, 2013, *Planifier et intervenir en acceptabilité sociale*. Présentation dans le cadre du congrès annuel de l'APDEQ 2013.

<http://www.carrieres.gouv.qc.ca/decouvrir-la-fonction-publique/les-ministeres-et-organismes/liste-des-ministeres-et-organismes/>

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Approches\\_ascendante\\_et\\_descendante](http://fr.wikipedia.org/wiki/Approches_ascendante_et_descendante)

[http://ville.sept-iles.qc.ca/fr/developpement-durable-et-acceptabilite-sociale\\_306/](http://ville.sept-iles.qc.ca/fr/developpement-durable-et-acceptabilite-sociale_306/)